

## REGLEMENT

BROCANTE – VIDE GRENIER – FOIRE - COGNY – 12 MAI 2024

**Article 1 – Objet :** La manifestation dénommée Brocante – vide grenier – Foire de Cogny (69640) se déroulera le dimanche 12 mai 2024 de 06H00 à 19H00, à la salle des fêtes et sur le parking adjacent.

**Article 2 Participants :** Cette manifestation est ouverte aux particuliers et aux professionnels revendeurs d'objets mobiliers. Sont interdits à la vente : les contrefaçons, les armes non neutralisées les animaux vivants, les objets et ouvrages à caractère raciste ou pornographique et de manière générale, tout produit dont la vente est prohibée par la législation en vigueur. La vente de produits alimentaires consommables sur place est strictement réservée à l'organisateur. La vente à emporter de produits alimentaires est soumise à autorisation particulière de l'organisateur. La vente à la sauvette sur le lieu et les abords de la manifestation est strictement interdite. L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout exposant qui contreviendrait à ces dispositions.

**Article 3 – Inscription / réservation :** L'inscription et la réservation préalable d'un emplacement sont obligatoires, aux conditions suivantes :

- emplacements extérieurs avec voiture (5 ml minimum) ..... x 5 € le ml
- emplacements intérieurs ..... x 5 € la table d'1,20 ml

Toute sous-location est interdite. Les réservations s'effectuent avec le bulletin d'inscription fourni par l'organisateur. Elles sont validées à réception du bulletin d'inscription entièrement complété et signé, accompagné obligatoirement d'une photocopie lisible d'une pièce d'identité recto verso ou de la carte professionnelle pour les professionnels ainsi que du paiement du montant de la réservation. Il ne sera procédé à aucun remboursement de réservation quelle que soit la cause. Les mineurs non émancipés devront en outre produire une autorisation écrite, datée et signée par la personne détenant l'autorité légale. Toute demande de réservation incomplète sera retournée au demandeur.

**Article 4 - Emplacement :** Les emplacements sont attribués par l'organisateur. Les exposants doivent respecter les emplacements notifiés. Les emplacements revendiqués lors de la réservation ne sont garantis que jusqu'à 7h00, passé cet horaire, l'organisation se réserve le droit de revendre tout emplacement non occupé. Les emplacements doivent être libérés propres (des poubelles seront mises à disposition) au plus tard à 19h00.

**Article 5 - Installation :** L'installation des stands a lieu le 12 mai 2024 de 06h00 à 07h00. Pour des raisons de sécurité, passé ce délai, aucun véhicule (sauf véhicule de secours) ne sera admis dans l'enceinte de la manifestation jusqu'à 18h00.

**Article 6 - Responsabilité :** La vente s'effectue de gré à gré. Aucune réclamation concernant les transactions ne peut être formulée auprès de l'organisateur. Les organisateurs se déchargent de toute responsabilité en cas d'accident survenant au cours de la manifestation et pour les vols ou dégradations des objets exposés. La réservation vaut acceptation du présent règlement et abandon de tout recours en cas de sinistre contre les organisateurs ou la commune de Cogny. L'organisateur se réserve le droit d'exclure à tout moment un exposant qui ne respecterait pas le règlement ou qui, par son comportement sur le lieu de la brocante pourrait nuire au bon déroulement de cette manifestation.

**Article 7 - Contrôle :** Chaque exposant doit pouvoir justifier de son identité et se soumettre aux éventuels contrôles de gendarmerie, des services fiscaux, de la douane ou de la répression des fraudes. Les professionnels doivent être en mesure de présenter les documents inhérents à leurs activités.

**Article 8 - Police :** Les exposants sont tenus de respecter les mesures de sécurité édictées par la mairie de Cogny et les organisateurs. En aucun cas, les étals ne doivent faire obstacle à la circulation des véhicules de secours.

PARTIE A CONSERVER

## FICHE D'INSCRIPTION

BROCANTE – VIDE GRENIER – FOIRE - COGNY – 12 MAI 2024

A retourner à :

**Amicale des classes en 9**  
**Chez S. BAUDUIN**  
**22 route de Regny - 69640 COGNY**

Nom & prénom : .....

Nom ou raison sociale (professionnel) : .....

Adresse précise : .....

Adresse du siège social (professionnel) : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Mail : ..... Tel. ....

Pièce d'identité : Carte d'identité – Passeport - Permis de conduire - Autre : .....

N° : ..... Délivré le : .....

Par : .....

Professionnel : N° immatriculation R.C. ....

Date et lieu de délivrance : .....

**Longueur souhaitée :**

- emplacements extérieurs avec voiture (5 ml minimum) ..... x 5 € le ml

- emplacements intérieurs ..... x 5 € la table d'1.20 ml

Paiement joint : Chèque n° ..... Banque : .....

Chèque à l'ordre de : **Amicale des classes en 9 de Cogny**

La réservation sera effective à réception de la fiche d'inscription, du chèque de règlement et d'une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité par exposant

*Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement et vouloir m'y conformer.*

*Particuliers :*

- Ne pas être commerçant(e)*
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code du commerce)*
- Ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile*

*Professionnels :*

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du code du commerce*
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets usagés (article 321-7 du code pénal)*

\* Entrée du public : Gratuit

SIGNATURE

PARTIE A RENVoyer